



Volume 14, no 1 Février 2010



Le mot du maire



En ce début d'année, il me fait plaisir de vous présenter le premier bulletin municipal de 2010, rempli d'une foule d'informations financières. De plus, à la lecture des mots des conseillers, vous aurez une vue d'ensemble des principaux éléments du plan d'action de l'année, qui sera encore une fois bien remplie.

Bonne année 2010 à tous !

Le maire, Pierre Poirier

Présentation des prévisions budgétaires 2010

Pour la préparation du budget 2010, plusieurs éléments importants ont dû être pris en compte afin de maintenir un taux de taxation compétitif. Nommons entre autres, l'impact des contestations du rôle d'évaluation par un certain nombre de contribuables, le moins grand nombre de permis de construction émis en 2009 qui traduit le ralentissement économique, l'augmentation des salaires des employés prévus à la convention collective et à la politique de rémunération et des avantages du personnel cadre et l'augmentation des remboursements en capital et intérêts du service de la dette.

LES REVENUS

Rappelons d'abord les principales données du budget 2009. Du côté des revenus, en 2009, le budget total atteignait 5 252 214 \$, la taxe foncière générale s'établissait à 49 ¢ du 100 \$ d'évaluation et la taxe foncière spéciale pour le remboursement des emprunts et du fonds de roulement à 4.67 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Par ailleurs, le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels était de 1.01 \$ du 100 \$ d'évaluation et la taxe foncière spéciale pour le remboursement des emprunts et du fonds de roulement pour les immeubles de cette catégorie à 9.57 ¢ du 100 \$ d'évaluation. L'évaluation ayant servi de base pour fixer le taux de la taxe foncière générale était de 509 011 215 \$ et de 32 534 200 \$ pour la taxe sur les immeubles non résidentiels, pour un rôle d'évaluation total de 541 535 415 \$.

En 2010, l'évaluation sur laquelle nous nous basons pour fixer le taux de la taxe générale est 509 561 841 \$ et de 34 873 559 \$ pour la taxe sur les immeubles non résidentiels, pour un total de 544 435 400 \$. Nous constatons que la base de taxation est pratiquement la même que celle ayant servi en 2009 et que nous avons une légère augmentation du rôle pour la catégorie des immeubles non résidentiels, soit environ 2 millions.

Tous pourront ainsi remarquer que nous n'avons pas prévu de hausse du rôle d'évaluation pour la catégorie des immeubles résidentiels. Deux facteurs nous incitent à la prudence à cet égard. D'une part, une partie seulement des contestations d'évaluation a été réglée. Il reste donc des dossiers à régler qui entraîneront potentiellement une perte d'évaluation. D'autre part, la valeur des permis de construction est passée de 15 millions \$ en 2008 à 10 millions \$ en 2009. Encore ici, une bonne partie de ces permis ne se traduira pas par une hausse d'évaluation. Par exemple des travaux de remplacement de toiture ou de galeries sont des travaux d'entretien régulier qui exigent un permis de construction mais qui n'entraînent pas

une hausse d'évaluation par l'évaluateur et de taxe pour la municipalité. Pour ces raisons, nous avons maintenu la base d'évaluation permettant de fixer le taux de taxation 2010 au même niveau qu'en 2009.

LES DÉPENSES

Les dépenses sont divisées en deux catégories : les dépenses incompressibles, c'est-à-dire des dépenses sur lesquelles le conseil n'a pas de marge de manœuvre et qui sont déterminées par des tiers ou par des conventions, et les dépenses compressibles, c'est-à-dire les dépenses sur lesquelles le conseil peut exercer un contrôle.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Du côté des dépenses incompressibles, par exemple, les salaires des employés sont régis par une convention collective et ils augmentent globalement de 4.57 % en 2010. Les quotes-parts pour les matières résiduelles augmentent de 5.86%. L'électricité et le chauffage augmentent pour leur part de 15.21%, incluant les nouveaux bâtiments.

LE SERVICE DE LA DETTE

Il en est de même du service de la dette. Au cours des années, la municipalité doit procéder à des achats d'équipements, construire des bâtiments nécessaires aux activités ou effectuer des travaux sur les rues, les chemins ou pour les services d'aqueduc et d'égout. D'une part, la municipalité n'a pas les liquidités nécessaires pour payer comptant ces équipements et infrastructures et d'autre part, il serait inéquitable de faire ainsi payer immédiatement par les actuels contribuables pour des équipements ou infrastructures qui ont une durée de vie de 5, 10 ou 20 ans. La municipalité doit donc emprunter, répartir équitablement le remboursement et par conséquent rembourser annuellement le capital et les intérêts de ces emprunts.

Au cours des dernières années, la municipalité a emprunté pour un plan d'intervention sur les chemins (plan quinquennal), la construction de la caserne de pompiers, la mise aux normes de l'hôtel de ville et l'achat de véhicules pour ne nommer que ceux-là. Cela fait en sorte que le service de la dette augmente et que les remboursements en capital et intérêts des dettes applicables à l'ensemble des immeubles subissent une hausse de 15.34%.

Ceci peut être perçu comme considérable. On doit toutefois atténuer un tel jugement, considérant les besoins pressants auxquels nous faisons face et également considérer que nous bénéficions d'une période propice à de tels investissements puisque les taux d'intérêt sont actuellement bas.

DÉPENSES COMPRESSIBLES

C'est à ce niveau qu'une municipalité peut exercer un contrôle et dégager une certaine marge de manœuvre. Le conseil a exercé à l'égard des dépenses compressibles un regard très critique afin de minimiser les impacts dus à la hausse des dépenses incompressibles et ainsi de faire en sorte que l'ensemble des dépenses, après affectations et remboursement de capital, n'augmente que de 1.06%.

En conséquence, le taux de la taxe foncière générale passe de 49 ¢ du 100 \$ en 2009 à 49.46 ¢ du 100 \$ pour 2010 et la taxe sur les immeubles non résidentiels de 1.01 \$ du 100 \$ d'évaluation à 1.02 \$. D'autre part, le taux de la taxe foncière pour remboursement des emprunts et du fonds de roulement passe pour les immeubles résidentiels de 4.67 ¢ du 100 \$ à 5.97 ¢ du 100 \$ d'évaluation et pour les immeubles non résidentiels de 9.57 ¢ du 100 \$ à 5.97 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Globalement, le taux de la taxe foncière passe donc pour les immeubles résidentiels de 53.67 ¢ du 100 \$ d'évaluation à 55.43 ¢ soit une hausse de 1.76 ¢ du 100 \$ d'évaluation et le taux pour les immeubles non résidentiels passe de 1.1057 \$ du 100 \$ d'évaluation à 1.0797 \$ du 100 \$ d'évaluation, soit une baisse de 2.6 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

LE DÉGRÈVEMENT APPLICABLE À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le conseil municipal introduit sous forme d'essai, pour l'exercice 2010, une mesure pour atténuer l'effet de la taxe sur les immeubles de la catégorie non résidentielle lorsque l'immeuble en question est vacant. Cette mesure se nomme le dégrèvement, touche les immeubles de la catégorie non résidentielle ainsi que les établissements régis par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et vise à tenir compte que des commerces et établissements sont vacants à certaines périodes. Ce dégrèvement s'appliquera à des vacances de plus de 20% et pourra atteindre un maximum de 50% de la différence entre le taux applicable pour cette catégorie d'immeubles et le taux de base qui s'applique à tous les immeubles résidentiels, soit une différence de 52.54 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Le maximum de dégrèvement accordé pourrait donc être de 26.27 ¢ du 100 \$.

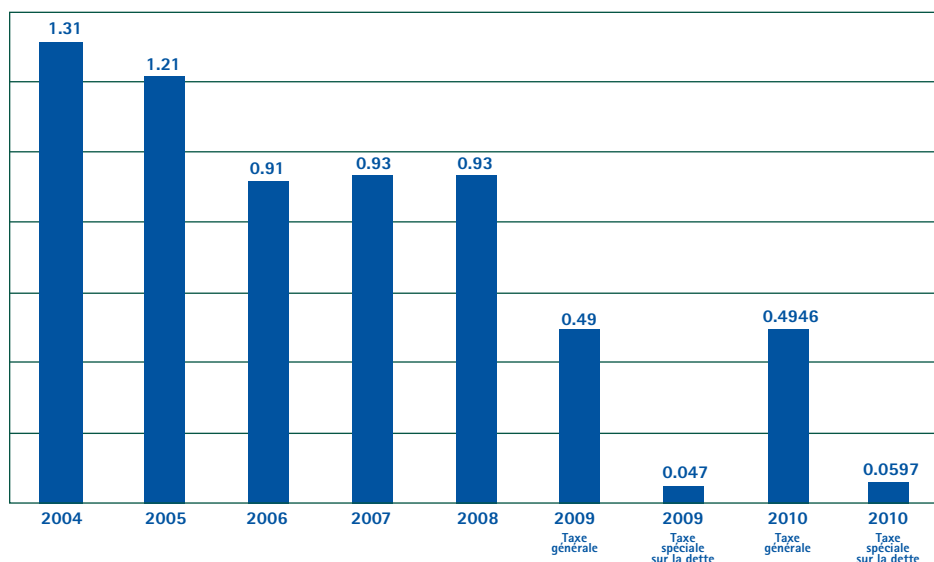
Quant à la tarification, les taux demeurent les mêmes pour le tarif fixe de l'usine d'épuration des eaux usées (85 \$), l'égout sanitaire (73 \$), l'aqueduc (144,50 \$) et les ordures ménagères (157 \$) tandis que le tarif pour les services de la Sûreté du Québec baisse légèrement passant de 168 \$ à 163 \$. Tous ces tarifs sont ceux pour la catégorie des immeubles résidentiels.

Enfin, la plupart des taxes de secteur diminuent, sauf la taxe de secteur amélioration aqueduc compte tenu des travaux effectués sur le réseau dans le cadre du programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence.

BUDGET 2010

REVENUS				
DESCRIPTION	2009		2010	
	MONTANT	% DU BUDGET	MONTANT	% DU BUDGET
Taxe foncière générale	2 821 122 \$	53.7 %	2 878 752 \$	54.3 %
Taxe foncière spéciale pour remboursement des emprunts et du fonds de roulement	397 019 \$	7.6 %	464 863 \$	8.8 %
Remboursement des emprunts calculés sur une autre base (sectoriels)	63 895 \$	1.2 %	58 726 \$	1.1 %
Tarifification pour services municipaux	1 139 103 \$	21.7 %	1 147 398 \$	21.6 %
Païements tenant lieu de taxes	70 694 \$	1.3 %	66 094 \$	1.2 %
Autres revenus de sources locales	525 890 \$	10.0 %	501 690 \$	9.4 %
Transferts	234 491 \$	4.5 %	190 109 \$	3.63 %
TOTAL	5 252 214 \$	100%	5 307 632 \$	100%
DÉPENSES				
Administration générale	1 019 545 \$	19.4%	1 024 161.00 \$	19.3%
Sécurité publique	749 724 \$	14.3%	753 619.00 \$	14.2%
Transport routier	1 223 578 \$	23.3%	1 233 552.00 \$	23.2%
Hygiène du milieu, environnement et santé	931 455 \$	17.7%	959 458.00 \$	18.1%
Aménagement, urbanisme et développement	200 043 \$	3.8%	207 873.00 \$	3.9%
Loisirs et culture	599 873 \$	11.4%	626 905.00 \$	11.8%
Frais de financement	242 342 \$	4.6%	272 573.00 \$	5.1%
Remboursement en capital et fonds de roulement	307 943 \$	5.9%	283 193.00 \$	5.3%
Affectation	(22 289 \$)	-0.4%	(53 702.00) \$	-1.0%
TOTAL	5 252 214 \$	100%	5 307 632.00 \$	100%

ÉVOLUTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE DE LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE DEPUIS 7 ANS



VARIATION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE DES 6 DERNIÈRES ANNÉES

2005	-7.6%
2006	-24.8%*
2007	+2.2%
2008	-
2009	-42.3%**
2010	3.2%

* Dépôt nouveau rôle d'évaluation 2006 à 2008

** Dépôt nouveau rôle d'évaluation 2009 à 2011

et tarification des services de la Sûreté du Québec à l'unité

DETTE

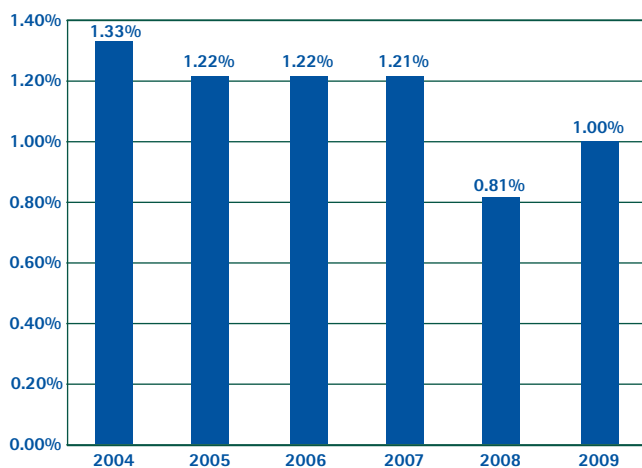
La taxation du service de la dette augmentera en 2010 de 62 675 \$ compte tenu du financement de cinq emprunts contractés par la municipalité. Les cinq nouveaux emprunts sont : amélioration du réseau routier (plan quinquennal), réfection des bâtiments municipaux, patinoire et chalet multifonctionnel, acquisition d'une rétrocaveuse et travaux effectués sur les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Il est à noter que la municipalité bénéficiera d'une subvention dans le cadre du programme « Chantiers collectivités Québec-Canada » qui doit atteindre 66.6% des coûts pour le projet de patinoire et de chalet multifonctionnel.

En 2010, le conseil entend poursuivre ses efforts quant à l'amélioration du réseau routier et les nouveaux emprunts y seront principalement dédiés.

Le ratio d'endettement estimé est de 1% si l'on compare notre endettement net total par rapport à notre richesse foncière uniformisée, ce qui situe notre municipalité toujours dans la bonne moyenne des municipalités du Québec.

RATIO D'ENDETTEMENT



CONCLUSION

En 2010, le conseil a dû composer avec une hausse des dépenses incompressibles et une baisse de la valeur totale des permis de construction. Les dépenses en salaires, en électricité et en chauffage, ainsi que les quotes-parts et les assurances contribuent à elles seules à un effet à la hausse de 1 ¢ sur la taxe foncière générale.

Par ailleurs, les remboursements en capital et intérêts augmentent de 62 675 \$ en 2010, ce qui représente 1.3 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

Pour maintenir un niveau de dépenses acceptable, le conseil a dû revoir certaines dépenses compressibles.

Malgré les hausses de dépenses incompressibles et du service de la dette, l'augmentation de la taxe foncière générale n'est que de 1.76 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Ceci signifie que l'ensemble des dépenses compressibles n'est pas indexé mais au contraire, diminue.

D'ailleurs, les immeubles des catégories non résidentielles réalisent une baisse de 2.6 ¢ du 100 \$ d'évaluation.

En conclusion, nous voulons vous assurer que le conseil procède toujours à un contrôle rigoureux des finances municipales, tout en cherchant à améliorer les services et activités qui sont offerts à la population.



Alain Lauzon

CONSEILLER RESPONSABLE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

UNE RÉVISION RÉGLEMENTAIRE GLOBALE S'IMPOSE

Depuis l'adoption en 2002 du plan d'urbanisme et de l'ensemble des règlements actuels dans ce domaine, non seulement plusieurs projets ont vu le jour mais les enjeux auxquels est confrontée la municipalité ont aussi évolué. Ainsi, le conseil municipal juge opportun d'entreprendre une révision réglementaire globale et de se doter d'une vision régionale quant au potentiel d'évolution, le tout dans une perspective de développement durable. La Municipalité s'investira ainsi d'une stratégie mettant en valeur les milieux d'intérêt ainsi que le développement d'une offre de services davantage adaptée aux besoins des citoyens actuels et futurs.

La municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré se doit donc d'actualiser son plan d'urbanisme et de réviser l'ensemble de sa réglementation afin de répondre aux nouveaux enjeux de son territoire et surtout, dans l'intérêt de ses citoyens. L'actualisation du plan d'urbanisme et des règlements s'effectuera, de prime abord, en fonction des éléments suivants :

- Un constat général sur la situation actuelle en matière d'aménagement du territoire ;
- La revue des études, des plans directeurs et des politiques réalisés au cours des années ;
- La consultation des citoyens, des différents intervenants du milieu, ainsi que du personnel municipal ;
- La conformité au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

Ce travail représente un défi de taille auquel l'ensemble des acteurs concernés incluant les citoyens, les élus ainsi que le personnel administratif seront invités à participer. Le conseil municipal est prêt à s'investir dès le début de l'année 2010 afin d'optimiser ses outils d'aménagement et donnera ainsi le coup d'envoi au cours du premier trimestre pour que s'enclenche ce processus de renouveau.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, TOUJOURS UNE PRIORITÉ

Aussi, en ce qui concerne plus spécifiquement le département de l'environnement, le conseil juge opportun la reconduite de son programme de protection des lacs. Ce dernier prend forme depuis maintenant quatre ans et se justifie par lui-même. Tout comme par les années passées, deux intervenants en environnement seront embauchés pour la saison estivale et s'affaireront au suivi des échantillonnages des tributaires, à l'inspection des installations sanitaires, à l'évaluation de l'état des bandes de protection riveraines ainsi qu'à la sensibilisation des citoyens au sujet des différentes problématiques environnementales actuelles. De concert avec les différentes associations de lacs, le conseil municipal entend poursuivre ses engagements en termes de protection de l'intégrité des milieux lacustres puisqu'il juge prioritaire la protection de la ressource Eau sur son territoire.

Le conseil municipal reconduit aussi la troisième édition de son programme de compostage domestique qui revêtira cette année une nouvelle formule présentée en page 7 de ce bulletin. Il demeure convaincu que le compostage domestique favorise la réduction des matières résiduelles à la source, permet l'optimisation des matières organiques in situ et constitue une pratique exemplaire qu'il encourage sans contredit.

Suite aux recommandations de son comité consultatif en environnement, le conseil municipal convient que son Programme de revégétalisation des rives privées a atteint ses principaux objectifs et ce, avec succès. Il remercie chacun des participants qui, au courant des quatre dernières années, ont contribué considérablement à la remise à l'état naturel des parcelles de rives dont ils sont propriétaires. Ces efforts sont reconnus comme étant louables considérant l'importance des rôles des zones de protection que constituent les rives des plans d'eau.

Le conseil municipal demeure ouvert quant aux différentes propositions provenant des citoyens ainsi que de la part de son comité consultatif en environnement et visant d'autres projets environnementaux qui pourront voir le jour en 2010. Chef de file au sein de la MRC des Laurentides en matière d'environnement, la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré s'assurera de maintenir sa position et ainsi rester à l'avant-garde des problématiques environnementales auxquelles sont confrontés chaque jour ses citoyens.



Paul Edmond Ouellet

CONSEILLER RESPONSABLE

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE
SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT SUR NOS CHEMINS

L'année est déjà bien amorcée et les projets ne manquent pas. Le budget est maintenant adopté et nous devons nous assurer que le plan d'action sera réalisé.

Depuis maintenant quatre ans, la Municipalité a investi plus d'un million de dollars dans l'amélioration du réseau routier. Bien que la somme puisse sembler imposante, on doit toujours se rappeler de l'ampleur de la tâche. En effet, 110 kilomètres de chemins à mettre à niveau et à entretenir exigent des efforts constants et des investissements qui se répètent. Encore cette année, le conseil municipal entend poursuivre dans le même sens. Les priorités ne sont pas encore définitivement arrêtées mais elles le seront au cours des prochaines semaines afin de pouvoir intervenir au cours de la belle saison.

D'un autre côté, il est essentiel pour le conseil municipal de s'assurer du renouvellement de ses équipements afin de maintenir une flotte en bon état et d'assurer un bon entretien de nos réseaux. En ce sens, la Municipalité a acquis une rétrocaveuse pour remplacer l'ancienne, acquise en 1977 et transformée par la suite en chargeur sur roues. Le moins qu'on puisse dire c'est que cet équipement est rentabilisé depuis fort longtemps et qu'il a rendu les services auxquels on pouvait s'attendre. Considérant le caractère plus flexible d'une rétrocaveuse, le conseil municipal a plutôt opté pour un tel équipement au lieu d'un chargeur sur roues, jugeant qu'il répondrait mieux à nos besoins actuels.

De plus, la municipalité examine actuellement les options pour remplacer deux ouvrages (ponceaux) sur le chemin des Malards et le chemin de la Pisciculture.



André Brisson

CONSEILLER RESPONSABLE

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – ARTS
BIBLIOTHÈQUE – MAISON DES ARTS
PARCS, SENTIERS ET ESPACES VERTS

UN CALENDRIER D'ACTIVITES BIEN REMPLI

Lors du dernier bulletin, je vous confirmais que le service des sports, des loisirs et de la culture se ferait un devoir de continuer sur sa lancée des dernières années et d'offrir à ses citoyens des activités sportives variées, de loisirs stimulantes et culturelles enrichissantes.

De ce fait, nous lançons ici deux concours réservés exclusivement aux résidents de la municipalité.

Le premier est le concours annuel de photos avec comme thèmes :

- Nos sculptures, vues autrement
- Mon village, mon quartier, mon domaine
- Portrait générationnel de famille

Pour tous les détails de ce concours, consultez la publicité en page 8 de ce bulletin.

Le deuxième concours, réservé aux enfants de 5 à 12 ans de la municipalité, est lancé afin de trouver un nom pour notre mascotte. Les jeunes ont jusqu'au 30 avril pour nous soumettre leurs idées et un jury fera son choix au début mai. Les formulaires sont disponibles à l'hôtel de ville et à la bibliothèque de même que sur notre site Internet.

Aussi, du côté culturel, notre dynamisme se reflète dans notre nouvelle programmation de spectacles à la salle Bellevue.

Des artistes de renom monteront sur scène pour votre plus grand plaisir, mais aussi des artistes d'ici au talent confirmé. **Dominique Pétin**, comédienne chevronnée, mais aussi chanteuse jazz lancera notre programmation en avril. **Jorge Martinez**, d'Argentine, colorera votre automne au son de sa guitare gitane. Cet artiste, s'étant produit à la Place des Arts, vous charmera, c'est garanti ! Et que dire de notre académicien préféré qui fera son tour chez nous, en novembre prochain. **Pascal Chaumont** est impatient de vous présenter son tout nouvel album.

Je vous invite personnellement à consulter la programmation de concerts qui vous parviendra par la poste sous peu. Vous verrez, de belles découvertes vous attendent !

Mais avant de célébrer l'été et les chaudes journées, la semaine de relâche cogne à nos portes. Notre camp d'hiver offre à toute la population un spectacle gratuit, sur le thème : **Le feu et la glace, les sciences en folie**, le jeudi, 4 mars, 14h30. Tous les enfants sont les bienvenus à la salle Bellevue. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

Enfin, surveillez également notre prochain bulletin des sports, loisirs et culture qui vous détaillera le camp d'été et ses inscriptions, vous informera sur le festival classique des Hautes-Laurentides qui revient cette année encore et vous présentera notre programmation de cours et d'ateliers du printemps.

Également, j'aimerais souligner, une autre fois, l'apport incontestable de nos bénévoles. Ils œuvrent sur différents comités et sont essentiels à la poursuite de nos activités. Merci infiniment !

Il ne me reste qu'à vous souhaiter bonne lecture et comme dirait Paul Piché, un heureux printemps !!!



Lise Lalonde

CONSEILLÈRE RESPONSABLE

PROTECTION INCENDIE
PISCICULTURE – CTEL
LIEN AVEC LE CITOYEN
SITE WEB – BULLETIN MUNICIPAL
TOURISME, PUBLICITÉ ET PROMOTION

LE CTEL, CE JOYAU MECONNU

Les membres des conseils précédents ont fait état régulièrement au cours des années du Centre Touristique et Éducatif des Laurentides (CTEL) que l'on retrouve sur notre territoire. Malgré tout, le CTEL demeure pour bien de nos gens un territoire inconnu qui mérite que l'on découvre sa beauté et sa diversité.

Le CTEL est une terre publique intramunicipale. Qu'est-ce que cela signifie ? Quand on parle de terres publiques, on pense généralement aux territoires non organisés (TNO) que l'on retrouve loin des territoires municipalisés. Des terres publiques, c'est-à-dire qui appartiennent à l'État, on en trouve aussi à l'intérieur des territoires municipaux. Dans ce cas, on les appelle des terres publiques intramunicipales.

Le CTEL est une de ces terres publiques intramunicipales. Territoire de 1800 hectares, le CTEL est situé à 16 kilomètres de la route 117 et on peut s'y rendre en empruntant le chemin des Lacs et le chemin du Lac-Caribou.

La gestion des terres publiques intramunicipales est confiée très souvent par le gouvernement aux MRC par une convention de gestion. C'est le cas du CTEL pour lequel une convention de gestion lie le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC des Laurentides.

La MRC peut gérer elle-même ces terres publiques ou, suite à la signature d'un bail, laisser un tiers les opérer et y exercer des activités. Depuis 1995, la Municipalité possède un bail lui permettant d'opérer le site et l'exercice des opérations a été confié à un organisme à but non lucratif, le CTEL.

Ce magnifique territoire qui se situe dans notre municipalité offre un espace naturel de grande qualité qui permet la pratique d'activités de plein air et favorise l'apprentissage de la nature, de la forêt, de la faune et de la flore et le respect de celles-ci. C'est un véritable joyau au cœur de notre territoire municipal.

On peut notamment y pratiquer la randonnée pédestre sur 36 kilomètres de sentiers aménagés, du camping, de la pêche, de l'observation et des sports nautiques comme le canotage ou le kayak. Des travaux importants de rénovation ont été réalisés en 2009 au sentier l'Érablière. Le CTEL opère de mai à octobre pour le moment mais nous souhaitons que son développement permette un jour d'envisager des opérations sur une base annuelle. Le centre est ouvert à tous, mais les résidents de Saint-Faustin-Lac-Carré bénéficient de tarifs avantageux.

Pour en savoir plus sur le CTEL, nous vous invitons à vous rendre directement sur son site Internet au www.ctel.ca ou d'utiliser le lien que vous retrouverez sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.stfaustin.qc.ca. Nous souhaitons que tous découvrent ce joyau, l'utilisent et le fassent connaître. Ce sera bon pour chacun et pour l'ensemble de notre communauté.



Réjean Vaudry

CONSEILLER RESPONSABLE

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
ACCÈS LOGIS,
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
TRANSPORT ADAPTÉ

LA SÉCURITÉ SUR NOS LACS

À chaque année au cours de la saison hivernale, de malheureux incidents se produisent sur les cours d'eau et les lacs un peu partout au Québec. Nous ne souhaitons évidemment pas que de tels incidents se produisent chez nous. Nous vous invitons à la plus grande prudence quand vous voulez circuler sur un plan d'eau.

Avant le congé des fêtes, la Municipalité a fait circuler un communiqué invitant les utilisateurs du lac Carré à la prudence. En effet, l'installation au lac Carré du speece cone servant à oxygéner ce plan d'eau a fait en sorte qu'une partie du lac ne gèle pas. La municipalité a circonscrit, à l'aide d'un ruban, la partie la plus sensible du lac. Ceci ne veut cependant pas dire que le fait de délimiter un espace sécurise l'ensemble du plan d'eau. Nous vous rappelons la consigne de prudence si vous souhaitez vous aventurer sur ce lac, de même que sur tout autre cours d'eau, d'autant plus que le printemps arrive à grands pas et que l'épaisseur de glace diminuera rapidement.

Bonne fin d'hiver et soyez prudents.



Michel Bédard

CONSEILLER RESPONSABLE

ÉGOUT ET AQUEDUC
BÂTIMENTS ET TERRAINS MUNICIPAUX

Après quelques mois comme conseiller municipal, j'ai eu l'opportunité de faire un tour d'horizon des différents dossiers municipaux et de m'attarder de façon plus particulière aux dossiers qui m'ont été confiés.

Tel que je le soulignais dans le bulletin municipal de décembre, un nouveau surpresseur a été installé sur le réseau d'aqueduc dans le secteur Airville, permettant de stabiliser les pressions dans le secteur. Le nouveau surpresseur est maintenant fonctionnel et cela complète les travaux en égout et aqueduc réalisés dans le cadre du programme de retour de la taxe d'accise sur l'essence.

Par ailleurs, nous entreprendrons cette année un plan triennal de restauration et de remplacement des vannes d'aqueduc maîtresses afin de consolider notre réseau. Ces travaux nous permettront de réduire l'étendue des secteurs touchés lors d'un bris majeur et de faire en sorte que moins d'utilisateurs soient privés d'eau potable lorsque nous sommes obligés d'interrompre le service de distribution.

Enfin, le précédent conseil a contracté en 2009 un emprunt de 200 000 \$ pour la rénovation des bâtiments municipaux. Dès le printemps 2010, nous entreprendrons des travaux qui toucheront plusieurs bâtiments. Il faut rappeler que les bâtiments municipaux font partie du patrimoine commun et qu'il est aussi important de les conserver en bon état.

LE SERVICE DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Un nouveau contrôleur des animaux a été nommé par le conseil municipal et est entré en fonction le 15 décembre dernier. Il s'agit de Monsieur Claude Robitaille. Il est chargé de recevoir et donner suite aux requêtes des citoyens concernant les animaux.



Il est également responsable de la vente des licences de chiens et à cette fin, une tournée porte à porte est effectuée en début d'année. Le coût de la licence, qui n'avait pas été augmenté depuis au moins dix ans, a été fixé à 25 \$ pour l'année 2010. Nous demandons votre collaboration pour mettre de côté ces 25 \$ afin d'éviter au contrôleur de devoir se déplacer chez vous à plusieurs reprises.

Il est important de faire porter sa licence à votre chien en tout temps. Elle servira à vous retracer si votre chien était retrouvé. Sans médaille, les chiens ne peuvent être retournés à leur propriétaire.

Pour obtenir les services du contrôleur, pour déposer une plainte ou pour toute autre requête, vous n'avez qu'à composer le 819-688-2161 ou le 819-326-0407 et nous vous mettrons en contact.

QUE FAIRE LORSQUE VOUS CONSTATEZ QU'UN CHIEN EST ERRANT ?

Toute personne peut capturer un chien errant sur sa propriété et faire appel au contrôleur pour le ramasser. Vous vous assurez ainsi d'un meilleur service, et évitez de devoir faire appel au contrôleur à maintes reprises pour le même animal errant.

Toutefois, il est à noter que tout animal trouvé et recueilli doit être remis au contrôleur et ne peut être gardé par la personne qui l'a trouvé.

AVEZ-VOUS DES DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE ?

Saviez-vous que la Municipalité a adopté un règlement exigeant l'installation de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, dans les résidences et garages lorsqu'ils sont contigus à la maison ? Vous comprendrez que le but d'un tel règlement n'est pas de sévir contre les délinquants mais de vous assurer d'une sécurité maximale. Soyez vigilants ces détecteurs peuvent sauver des vies !



Notez que le règlement peut être consulté sur le site Internet municipal.

LES VISITES DES POMPIERS SE POURSUIVENT

Au cours de l'année 2010, les pompiers poursuivent leurs visites de prévention dans les résidences des secteurs villageois pour ensuite continuer dans le secteur du lac Sauvage. En ce qui a trait aux commerces, un technicien en prévention incendie en visitera une dizaine cette année. Rappelons que dans ces cas, des plans d'intervention plus détaillés sont produits et les informations qu'ils renferment seront très utiles aux pompiers s'ils doivent intervenir dans ces établissements.

Un p'tit rappel sur votre système de chauffage au bois : il faut toujours brûler du bois sec et surtout ne pas oublier de faire nettoyer votre cheminée de façon régulière.

Mario Levert
Directeur du Service de sécurité incendie

NOUVELLE ÉDITION DU PROGRAMME DE COMPOSTAGE DOMESTIQUE



Fort du succès obtenu lors des deux premières éditions du Programme de compostage domestique, le Service de l'urbanisme et de l'environnement est fier de présenter une nouvelle version du Programme pour l'année 2010.

Pour débiter, nous tenons à féliciter les participants des éditions 2008 et 2009. Vous avez certainement contribué à la réduction des matières résiduelles à leur source et vos efforts se transformeront sous peu en un engrais naturel qui saura ravigoter vos plates-bandes, votre potager, etc.

Pour ceux qui n'ont pas participé aux éditions précédentes et qui désirent aussi contribuer à l'amélioration de leur environnement en compostant, il n'est pas trop tard pour participer à la nouvelle édition du programme.

Cette année, la Municipalité remboursera un montant de 30 \$ aux citoyens qui participeront à l'édition 2010 du Programme de compostage domestique. Ce qui distingue l'édition 2010 des éditions précédentes (2008 et 2009) est la liberté laissée aux citoyens de se procurer un composteur qui conviendra à leurs besoins (modèle, couleur, volume, entretien, etc.). Rappelez-vous qu'en 2008 et en 2009 la Municipalité achetait des composteurs chez Nova Environcom Inc., qu'elle offrait à moitié prix aux citoyens, en plus d'une formation gratuite sur le compostage. Maintenant, la Municipalité n'achète plus de composteurs mais offre une compensation monétaire à ceux qui désirent participer pour la première fois à ce programme.

De plus, sur le site Internet municipal, dans la section documentation du service de l'environnement, vous trouverez plusieurs liens vers des sites spécialisés qui vous donneront toute l'information utile pour utiliser votre composteur de façon maximale.

Comment participer? Si vous êtes citoyen de Saint-Faustin-Lac-Carré et que vous n'avez pas participé aux éditions précédentes de ce programme, vous n'avez qu'à remplir le formulaire de demande de remboursement disponible soit à la réception de l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Municipalité, y joindre la facture originale attestant de l'achat de votre composteur et nous transmettre le tout pour fins de remboursement.



Concours

*Trouvez un nom
à notre mascotte!*



Les enfants de la municipalité, âgés entre 5 et 12 ans, sont invités à s'inscrire au concours et l'heureux gagnant se méritera un super vélo!

Notre mascotte, un raton-laveur, a besoin d'un soupçon de personnalité! Trouvez-lui un joli nom original!

Les enfants ont jusqu'au 30 avril
pour nous soumettre leur idée!

Procurez-vous votre formulaire d'inscription, disponible à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et sur notre site Internet au :

www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Pour plus d'informations, contactez Belinda Proulx au (819) 688-2161 poste 258.



Concours de photos à Saint-Faustin-Lac-Carré



Catégorie 17 ans et moins

- 1^{er} prix : Caméra numérique
- 2^{ème} prix : 100 \$ en argent

Catégorie adulte

- 1^{er} prix : 125 \$ en argent
- 2^{ème} prix : 100 \$ en argent

Vous avez jusqu'au 1er avril 2010 pour vous inscrire!

Procurez-vous votre formulaire d'inscription, disponible à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et sur notre site Internet au : www.municipalite.stfaustin.qc.ca.

Les trois thèmes proposés :

- Nos sculptures, vues autrement (sculptures réalisées lors des symposiums de la municipalité)
- Mon village, mon quartier, mon domaine
- Portrait générationnel de famille (plusieurs générations et familles de Saint-Faustin-Lac-Carré)

BLOC-NOTES



Le 9-1-1 IMPORTANT

Le service 9-1-1 vous permet d'accéder à tous les services d'urgence (policiers, ambulance, pompiers...) EN PLUS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION CANINE.

Dans ces deux derniers cas, on utilise le 9-1-1 uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de l'administration municipale: chemin inondé, arbre tombé sur la route, fuite d'eau, refoulement d'égout, chien ou autre animal dangereux.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

- Hôtel de ville
100, place de la Mairie,
Saint-Faustin-Lac-Carré J0T 1J2
Téléphone: 819 688-2161
ou 819 326-0407
(Boîtes vocales accessibles
24 heures sur 24)
- Télécopieur: 819 688-6791
- Feux et appels d'urgence : 911
- Travaux publics: 819 688-2161 poste 224
- Site internet:
www.municipalite.stfaustin.qc.ca
Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
- Salle Bellevue
64, rue de la Culture,
Saint-Faustin-Lac-Carré 819 688-1264
- Bibliothèque du Lac
64, rue de la Culture,
Saint-Faustin-Lac-Carré
819 688-5434

BULLETIN MUNICIPAL

Coordination :
Danielle Gauthier
Directrice du greffe
et des communications

Responsables politiques :
Pierre Poirier, maire
Lise Lalonde, conseillère

Infographie et impression :
Imprimerie Léonard Inc.

Également disponible sur Internet au
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Prochaine parution : Juin 2010

Séances du conseil municipal

Le premier mardi de chaque mois, à 19 h 30,
à l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

DU LUNDI AU VENDREDI
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour dépôt de courrier en dehors des heures d'ouverture, utilisez l'ouverture dans la porte de la salle du conseil à l'hôtel de ville.